Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Reliure, veuillez visiter :
capreliure.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP (ARTS DE LA RELIURE) • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

CAP Reliure

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-AR-UG1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3 pour l'ensemble de l'unité UG1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse critique de l’article premier de la Constitution de 1958** (3 questions) — **Page 3**
2. **Géographie et accès aux services** (2 questions) — **Page 5**
3. **Égalité, laïcité et responsabilité dans un service public** (2 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://capreliure.fr/assets/annales/cap-reliure/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Arts de la reliure) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse critique de l’article premier de la Constitution de 1958

Le candidat étudie un extrait de l’article premier de la Constitution du 4 octobre 1958, qui énonce des principes fondamentaux de la République française. Il doit situer le texte, interpréter ses affirmations sur la laïcité et l’égalité, puis distinguer les principes proclamés de leur application réelle.

Question 1.1. Présentez le document DT 1 : indiquez sa nature, sa date, son auteur ou l’autorité d’adoption et ses destinataires. Situez-le dans son contexte politique et institutionnel.

DT 1 est un extrait de l’article premier de la Constitution de la Ve République, datée du 4 octobre 1958. Le texte a été adopté par référendum le 28 septembre, puis promulgué par le président René Coty. Il est élaboré sous le gouvernement du général de Gaulle, dans le contexte de la crise de la IVe République et de l’instabilité institutionnelle. La Constitution organise les pouvoirs publics et s’impose aux institutions de l’État ; ses principes concernent aussi l’ensemble des citoyens.

DR 1 complété : contexte institutionnel

Repères à mobiliser dans l'analyse

Document ou situation	Date ou contexte	Principe ou donnée à retenir	Lien avec la question posée
DT 1 : Constitution	4 octobre 1958	.....	Texte fondateur Ve République
DT 2 : accès à la médiathèque	Situation communale fictive	Les Coteaux : 9 km, aucune ligne régulière	.....
Situation d'EMC : accueil à la médiathèque	Service public municipal	.....	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Extrait de la Constitution de la Ve République, adoptée par référendum et promulguée le 4 octobre 1958. Elle organise les pouvoirs publics et énonce les principes applicables à la vie politique.

Question 1.2. Expliquez le sens des expressions « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » et « assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens ». Relevez dans le texte les éléments qui fondent votre réponse.

- **Indivisible** : la République forme une unité politique.
- **Laïque** : l’État est neutre envers les religions et respecte toutes les croyances.
- **Démocratique** : le pouvoir repose sur les citoyens.
- **Sociale** : elle vise la solidarité et la justice sociale.

L’égalité devant la loi signifie que les citoyens bénéficient des mêmes droits, sans distinction d’origine, de race ou de religion, comme le précise l’article. Le respect de toutes les croyances est également affirmé explicitement.

DR 1 complété : principes constitutionnels

Repères à mobiliser dans l'analyse

Document ou situation	Date ou contexte	Principe ou donnée à retenir	Lien avec la question posée
DT 1 : Constitution	4 octobre 1958	Unité, laïcité, démocratie, solidarité	.....
DT 2 : accès à la médiathèque	Situation communale fictive	Les Coteaux : 9 km, aucune ligne régulière	.....
Situation d'EMC : accueil à la médiathèque	Service public municipal	.....	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

L'article affirme l'unité, la laïcité, la démocratie et la solidarité, ainsi que l'égalité des citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Question 1.3. Montrez ce que ce texte permet d'affirmer sur les principes de la République et indiquez une limite de ce qu'un extrait constitutionnel permet, à lui seul, de connaître de leur application dans la société.

L'extrait établit que l'égalité devant la loi, la laïcité, la démocratie, l'unité de la République et le respect des croyances sont des principes constitutionnels. Il précise que l'égalité s'exerce sans distinction d'origine, de race ou de religion. Toutefois, un texte normatif énonce des principes, mais ne montre pas à lui seul comment ils sont appliqués au quotidien. Pour apprécier leur respect effectif, il faut aussi examiner des faits ou des données concernant la société.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

La Constitution proclame des principes fondamentaux, mais ne suffit pas à établir leur respect effectif dans la société.

2. Géographie et accès aux services

Le document DT 2 compare la population, la distance routière à la médiathèque et l'offre de transport collectif dans trois secteurs d'une commune fictive. Le candidat doit comparer leur desserte à partir des données fournies, puis proposer une mesure concrète pour améliorer l'accès des habitants des Coteaux.

Question 2.1. Comparez les conditions d'accès à la médiathèque depuis les trois secteurs. Appuyez votre réponse sur au moins deux données précises du tableau et indiquez quel secteur paraît le moins bien desservi.

Secteur	Distance	Transport collectif
Centre	0,8 km	6 passages par heure
Les Prés	4,5 km	2 passages par heure
Les Coteaux	9 km	Aucune ligne régulière

Le Centre est le plus accessible : il se trouve à 0,8 km de la médiathèque et bénéficie de 6 passages par heure. Les Prés sont plus éloignés, à 4,5 km, et desservis par 2 passages par heure. Les Coteaux sont les moins bien desservis : ils sont à 9 km et n'ont aucune ligne régulière. L'accès à cet équipement est donc inégal selon les secteurs.

Repérage de l'accès le plus difficile

Document ou situation	Date ou contexte	Principe ou donnée à retenir	Lien avec la question posée
DT 1 : Constitution	4 octobre 1958	.....	.....
DT 2 : accès à la médiathèque	Situation communale fictive	Les Coteaux : 9 km, aucune ligne régulière	Coteaux : moins bien desservis .....
Situation d'EMC : accueil à la médiathèque	Service public municipal	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les Coteaux sont les moins bien desservis : ils sont à 9 km de la médiathèque et n'ont aucune ligne régulière.

Question 2.2. Proposez une mesure concrète qui pourrait améliorer l'accès à la médiathèque pour les habitants des Coteaux. Justifiez votre proposition à partir des informations du document DT 2.

La commune pourrait mettre en place une navette régulière reliant les Coteaux à la médiathèque, avec des horaires adaptés à ses heures d'ouverture. Un trajet direct faciliterait l'accès à cet équipement culturel.

Cette mesure répond aux données du document : 2 000 habitants vivent aux Coteaux, à 9 km de la médiathèque, et aucune ligne régulière ne dessert le secteur. La navette offrirait une solution de transport collectif aux habitants.

Proposition à reporter dans le cadre de réponse

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Navette régulière
Coteaux - médiathèque

✓ RÉPONSE À RETENIR

Créer une navette régulière reliant les Coteaux à la médiathèque, avec des horaires adaptés aux heures d’ouverture.

3. Égalité, laïcité et responsabilité dans un service public

La direction d'une médiathèque municipale doit répondre à un usager qui demande qu'une agente portant un signe religieux visible soit écartée de l'accueil. Le candidat mobilise la neutralité du service public, la liberté de conscience et l'égalité de traitement pour distinguer les obligations de l'agente des droits des usagers.

Question 3.1. Identifiez le principe qui s'applique à l'agente pendant son service et le principe qui protège les usagers. Expliquez la différence entre la neutralité exigée d'un agent public dans ses fonctions et la liberté de conscience d'une personne.

Pendant son service, l'agente est soumise à la neutralité : elle ne manifeste pas ses convictions dans l'exercice de ses fonctions. Cette obligation professionnelle ne supprime pas sa liberté de conscience personnelle.

- **Pour l'agente :** neutralité dans ses fonctions.
- **Pour les usagers :** liberté de conscience et égalité d'accueil, sans discrimination.

Le document distingue ainsi le devoir lié à la fonction publique des droits dont bénéficie toute personne. Les usagers doivent être accueillis dans les mêmes conditions.

DR 1 complété : principes de l'EMC

Document ou situation	Date ou contexte	Principe ou donnée à retenir	Lien avec la question posée
DT 1 : Constitution	4 octobre 1958	.....	.....
DT 2 : accès à la médiathèque	Situation communale fictive	Les Coteaux : 9 km, aucune ligne régulière	.....
Situation d'EMC : accueil à la médiathèque	Service public municipal	Neutralité (agente)	Usagers : liberté et égalité .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'agente respecte la neutralité pendant son service. Les usagers conservent leur liberté de conscience et ont droit à un accueil égal, sans discrimination.

Question 3.2. Formulez une réponse argumentée que la direction pourrait apporter à l'usager. Respectez les principes de laïcité et d'égalité, et distinguez la situation de l'agente de celle des usagers.

La direction peut répondre à l'usager :

> « Nous ne pouvons pas écarter une agente simplement parce qu'un usager le demande : chacun doit être traité à égalité. En revanche, le signe religieux visible pendant le service ne respecte pas l'obligation de neutralité des agents publics. Nous demanderons à l'agente de s'y conformer et veillerons à l'application de cette règle. »

La direction traite ainsi le manquement professionnel sans discriminer l'agente pour ses convictions ni l'usager.

Réponse argumentée à reporter

Ca Tous les usagers sont accueillis dans les mêmes conditions, schémas du candidat :

sans discrimination. La demande seule ne justifie pas

d'écarter l'agente. Elle doit respecter la neutralité

du service public pendant ses fonctions.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas écarter l'agente à la demande de l'usager ; faire respecter son obligation de neutralité et garantir un accueil égal à tous.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Pour le CAP Arts de la reliure, session 2026, l'unité UG1 porte le code 26-CAP-AR-UG1 et le coefficient 3. La couverture indique 2 heures, tandis que les consignes décrivent une évaluation orale de 15 minutes, dont 5 minutes de préparation. Le support aborde la Constitution de 1958, l'accès à la médiathèque et les principes du service public, en évaluant l'analyse, la comparaison et l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article premier de la Constitution de 1958 affirme le caractère indivisible, laïque, démocratique et social de la République.
- L'égalité devant la loi s'applique sans distinction d'origine, de race ou de religion, et la Constitution respecte toutes les croyances.
- L'accessibilité à un service dépend notamment de la distance et de la fréquence, ou de l'absence, de transport collectif.
- Les agents publics sont soumis à la neutralité dans leurs fonctions ; les usagers doivent être accueillis sans discrimination.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature, la date, la source et le contexte du document historique avant de l'interpréter.
- Justifiez les comparaisons géographiques par des données exactes du tableau, qui porte sur une commune fictive.
- Reliez la mesure proposée pour les Coteaux à leur distance de 9 km et à l'absence de ligne régulière.
- En EMC, distinguez les obligations professionnelles de l'agente des droits des usagers et argumentez votre réponse.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les conditions d'accès à la médiathèque ?

Comparez les distances routières et l'offre de transport collectif dans les trois secteurs. Citez au moins deux données précises du tableau, puis identifiez le secteur le moins bien desservi à partir de ces éléments.

Q : Comment expliquer la différence entre neutralité et liberté de conscience ?

La neutralité s'impose à l'agent public pendant l'exercice de ses fonctions. La liberté de conscience protège les personnes et leurs convictions, dans les limites prévues par la loi. Les règles diffèrent donc selon le rôle de chacun.

Q : Quelle durée retenir et comment organiser le temps de l'épreuve ?

La couverture indique une durée de 2 heures. Les consignes décrivent toutefois une évaluation orale de 15 minutes au total, comprenant 5 minutes de préparation, puis une présentation et un échange avec l'examinateur.

Q : Sur quels éléments appuyer ses réponses pour satisfaire aux attentes ?

Appuyez l'analyse historique sur des éléments précis du texte, la comparaison géographique sur les données du tableau et la réponse d'EMC sur les principes fournis. Les parties sont réparties sur 20 points : 9, 7 et 4 points.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capreliure.fr/assets/annales/cap-reliure/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Arts de la reliure) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Arts de la reliure) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.